# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ



# **Megaspeed Undercoat Comp B**

# RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom du produit : Megaspeed Undercoat Comp B

Code du produit : 2901

Description du produit : Peinture.

Type de produit : Liquide.

**Autres moyens** : Non disponible.

d'identification

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### **Utilisations identifiées**

Utilisations dans les revêtements - Utilisation industriel

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Jotun France S.A. 22/24 Rue Du President Wilson Bat. A 92300 Levallois Perret

Tel: +33 1 45 19 38 80 (mar.) Tel: +33 1 45 19 38 81 (prot) Tel: +33 1 45 19 38 84 (fin.) Fax: +33 1 45 19 38 94 SDSJotun@jotun.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

SHE Dept. Jotun AS, Norway +47 33 45 70 00



# **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

**Définition du produit** : Mélange

Classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 STOT SE 3, H336

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

**Date d'édition** : 16.03.2018 **1/16** 

## **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

Pictogrammes de danger







Mention d'avertissement

Mentions de danger

: Danger.

: H225 - Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

H334 - Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Conseils de prudence

Généralités Prévention : Non applicable.

: P261 - Éviter de respirer les vapeurs.

P280 - Porter des gants de protection. Porter un équipement de protection des yeux

ou du visage.

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des

flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P271 - Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

Intervention

: P304 + P340 - EN CAS D'INHALATION: Transporter la personne à l'extérieur et la

maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

P333 + P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

**Stockage** 

: P403 - Stocker dans un endroit bien ventilé.

P235 - Tenir au frais.

Élimination

: P501 - Éliminer le contenu et le récipient en conformité avec toutes réglementations

locales, régionales, nationales, et internationales.

Ingrédients dangereux

: aromatic polyisocyanate

acétate d'éthyle isocyanate de tosyle

2,6-diisocyanate de toluylène

Éléments d'étiquetage supplémentaires

: Pour usage professionnel uniquement. Contient des isocyanates. Peut produire

une réaction allergique.

2.3 Autres dangers

Autres dangers qui ne donnent pas lieu à une classification : Aucun connu.

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

Substance/préparation : Mélange

			<u>Classification</u>		
Nom du produit/ composant	Identifiants	%	Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Туре	Notes
aromatic polyisocyanate	-	≥50 - ≤75	Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317	[1]	-
acétate d'éthyle	REACH #: 01-2119475103-46 CE: 205-500-4 CAS: 141-78-6 Index: 607-022-00-5	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit. 2, H319 STOT SE 3, H336 EUH066	[1] [2]	-
				[2]	-

**Date d'édition** : 16.03.2018 **2/16** 

# **RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

			<u>-</u>		
acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	REACH #: 01-2119475791-29 CE: 203-603-9	≥10 - ≤25	Flam. Liq. 3, H226		
	CAS: 108-65-6 Index: 607-195-00-7				
isocyanate de tosyle	CE: 223-810-8 CAS: 4083-64-1	≤3	Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319	[1]	-
	Index: 615-012-00-7		Resp. Sens. 1, H334 STOT SE 3, H335 EUH014		
2,6-diisocyanate de toluylène	CE: 209-544-5 CAS: 584-84-9 Index: 615-006-00-4	≤1	Acute Tox. 2, H330 Skin Irrit. 2, H315 Eye Irrit. 2, H319 Resp. Sens. 1, H334 Skin Sens. 1, H317 Carc. 2, H351 STOT SE 3, H335 Aquatic Chronic 3, H412	[1] [2]	C-2
			Voir section 16 pour le texte intégral des mentions H déclarées ci-dessus.		

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, ni PTB ou tPtB, ni soumises à une limite d'exposition professionnelle et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

#### Type

- [1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement
- [2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail
- [3] La substance remplit les critères des PTB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [4] La substance remplit les critères des tPtB selon le Règlement (CE) n° 1907/2006, Annexe XIII
- [5] Substance de degré de préoccupation équivalent

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

## 4.1 Description des premiers secours

Généralités : En ca

: En cas de doute, ou si les symptômes persistent, consulter un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas de perte de conscience, placer la

personne en position latérale de sécurité et consulter un médecin.

Inhalation : Emmener à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié

pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène.

Contact avec la peau : Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver soigneusement la peau au savon et à l'eau ou utiliser un nettoyant cutané reconnu. NE PAS UTILISER de

solvants ni de diluants.

Contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact. Laver abondamment avec de l'eau douce et propre en maintenant les paupières écartées pendant au moins 10 minutes et faire appel

immédiatement à un médecin.

Ingestion : En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage

ou l'étiquette. Garder la personne au chaud et au repos. NE PAS faire vomir.

Protection des sauveteurs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence

rs : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

#### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

**Date d'édition** : 16.03.2018 3/16

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

D'après les propriétés des composants isocyanate et les données toxicologiques de mélanges similaires, ce mélange peut provoquer une sensibilisation et/ou une irritation aiguë du système respiratoire, entraînant état asthmatique, sifflement et congestion poitrinaire. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.

Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite.

Contient aromatic polyisocyanate, isocyanate de tosyle, 2,6-diisocyanate de toluylène. Peut produire une réaction allergique.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

**Contact avec les yeux** 

Inhalation

: Provoque une sévère irritation des yeux.

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer somnolence ou vertiges. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

Contact avec la peau

: Peut provoquer une allergie cutanée.

Ingestion

: Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### Signes/symptômes de surexposition

**Contact avec les yeux** 

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

respiration sifflante et difficultés respiratoires

asthme

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau

: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

#### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin traitant

: En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous

surveillance médicale pendant 48 heures.

**Traitements spécifiques**: Pas de traitement particulier.

**Date d'édition** : 16.03.2018 **4/16** 

# **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

: Recommandé : mousse résistant aux alcools, CO<sub>2</sub>, poudres, eau pulvérisée/ atomisée.

Moyens d'extinction inappropriés

: Ne pas utiliser de jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers dus à la substance ou au mélange

: Liquide et vapeurs très inflammables. L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur, ce qui risque d'entraîner une nouvelle explosion. Les écoulements dans les égouts peuvent créer des risques de feu ou d'explosion.

Risque lié aux produits de décomposition thermique

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:

dioxyde de carbone monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

: En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Déplacer les contenants à l'écart de la zone d'incendie si cela ne présente aucun risque. Refroidir les conteneurs exposés aux flammes avec un jet d'eau pulvérisée.

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie

: Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive. Les vêtements pour sapeurs-pompiers (y compris casques, bottes de protection et gants) conformes à la Norme européenne EN 469 procurent un niveau de protection de base contre les accidents chimiques.

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

: Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éteindre toutes les sources d'inflammation. La zone de danger doit être exempte de cigarettes ou flammes. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle adapté.

Pour les secouristes

: Si des vêtements spécifiques sont nécessaires pour traiter le déversement, consulter la section 8 pour les matériaux appropriés et inappropriés. Voir également les informations contenues dans « Pour le personnel autre que le personnel d'intervention ».

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Èvitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Date d'édition** : 16.03.2018 5/16

# RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# Petit déversement accidentel

# Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.

# Grand déversement accidentel

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Utilisez des outils anti-étincelles ou du matériel anti-déflagrant. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu.

# 6.4 Référence à d'autres rubriques

: Voir section 1 pour les coordonnées d'urgence. Voir la section 8 pour toute information sur les équipements de protection individuelle adaptés.

Voir la section 13 pour toute information supplémentaire sur le traitement des déchets.

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Empêcher les vapeurs d'atteindre les concentrations explosives ou inflammables dans l'air et éviter les concentrations de vapeur supérieures aux limites d'exposition professionnelle.

En outre, le produit doit être exclusivement utilisé dans des zones dont toute flamme nue ou autre source d'inflammation a été supprimée. Le matériel électrique doit être protégé conformément à la norme applicable. Le mélange peut se charger d'électricité statique : toujours utiliser des câbles de mise à la terre en cas de transfert d'un récipient à l'autre.

Les opérateurs devraient porter des chaussures et des vêtements antistatiques et les sols devraient être de type conducteur.

Prendre les précautions nécessaires lors de la réouverture de récipients en partie utilisés. Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour minimiser le contact avec l'eau ou l'humidité atmosphérique. En effet, du CO<sub>2</sub> pourrait se former et générer une surpression dans les récipients fermés. Tenir loin de la chaleur, des étincelles et des flammes. Il est recommandé de ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.

Éviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter l'inhalation de poussière, de particules, d'aérosols ou de brouillards résultant de l'application de ce mélange. Eviter d'inhaler la poussière de ponçage.

Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).

Ne jamais vidanger par pression. Le récipient n'est pas conçu pour supporter la pression.

Toujours conserver dans des récipients constitués du même matériau que celui d'origine.

Se conformer à la législation sur la santé et la sécurité au travail.

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau.

#### Informations sur la protection contre l'incendie et les explosions

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et peuvent se propager sur le plancher. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

Lorsque le personnel doit opérer en cabine, que ce soit pour pistoler ou non, la ventilation risque d'être insuffisante pour maîtriser dans tous les cas les particules et les vapeurs de solvants. Il est alors conseillé que le personnel porte des masques avec apport d'air comprimé durant les opérations de pistolage, et ce jusqu'à ce que la concentration en particules et en vapeurs de solvants soit tombée en dessous des limites d'exposition.

**Date d'édition** : 16.03.2018 **6/16** 

# **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker conformément à la réglementation locale.

#### Notes sur le stockage en commun

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts.

#### Informations supplémentaires sur les conditions de stockage

Respecter les précautions inscrites sur l'étiquette. Stocker entre les températures suivantes: 5 à 40°C (41 à 104°F). Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Garder loin de la chaleur ou de la lumière directe du soleil. Conserver le récipient bien fermé.

Conserver à l'écart de toute source d'inflammation. Ne pas fumer. Empêcher tout accès non autorisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

#### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations : Non disponible. Solutions spécifiques au : Non disponible.

# secteur industriel

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition professionnelle

Nom du produit/composant	Valeurs limites d'exposition
acétate d'éthyle	Ministère du travail (France, 3/2016). Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives  VME: 1400 mg/m³ 8 heures.  VME: 400 ppm 8 heures.
acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	Ministère du travail (France, 3/2016). Absorbé par la peau. Notes: Code du travail, Art.4412-149 (Valeurs limites réglementaires contraignantes) VLE: 550 mg/m³ 15 minutes. VLE: 100 ppm 15 minutes. VME: 275 mg/m³ 8 heures. VME: 50 ppm 8 heures.
2,6-diisocyanate de toluylène	Ministère du travail (France, 3/2016). Sensibilisant par inhalation. Notes: Ministère du travail (Brochure INRS Ed 984, juillet 2012). valeurs limites indicatives  VME: 0.01 ppm 8 heures.  VME: 0.08 mg/m³, () 8 heures.  VLE: 0.02 ppm 5 minutes.  VLE: 0.16 mg/m³ 5 minutes.

#### Procédures de surveillance recommandées

Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il doit être fait référence à des normes de surveillance, comme les suivantes : Norme européenne EN 689 (Atmosphères des lieux de travail - Conseils pour l'évaluation de l'exposition aux agents chimiques aux fins de comparaison avec des valeurs limites et stratégie de mesurage) Norme européenne EN 14042 (Atmosphères des lieux de travail -Guide pour l'application et l'utilisation de procédures et de dispositifs permettant d'évaluer l'exposition aux agents chimiques et biologiques) Norme européenne EN 482 (Atmosphères des lieux de travail - Exigences générales concernant les performances des modes opératoires de mesurage des agents chimiques) Il est

Date d'édition : 16.03.2018 7/16

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

également exigé de faire référence aux guides techniques nationaux concernant les méthodes de détermination des substances dangereuses.

#### Doses dérivées avec effet

Nom du produit/composant	Type	Exposition	Valeur	Population	Effets
cétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	DNEL	Long terme Cutané	153.5 mg/ kg bw/jour	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	275 mg/m³	Opérateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Cutané	54.8 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Inhalation	33 mg/m³	Consommateurs	Systémique
	DNEL	Long terme Orale	1.67 mg/ kg bw/jour	Consommateurs	Systémique

#### Concentrations prédites avec effet

Nom du produit/composant	Type	Description du milieu	Valeur	Description de la Méthode
zcétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	<b>PNEC</b>	Eau douce	0.635 mg/l	-
	<b>PNEC</b>	Marin	0.0635 mg/l	-
	<b>PNEC</b>	Usine de Traitement	100 mg/l	-
		d'Eaux Usées		
	<b>PNEC</b>	Sédiment d'eau douce	3.29 mg/kg dwt	-
	<b>PNEC</b>	Sédiment d'eau de mer	0.329 mg/kg dwt	-
	PNEC	Sol	0.29 mg/kg dwt	-

#### 8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

: Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales. Les moyens de contrôle automatiques intégrés devront permettre de maintenir les concentrations en gaz, en vapeur ou en poussière en dessous de tout seuil d'explosion. Utiliser un équipement de ventilation antidéflagrant.

#### Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Protection des yeux/du visage

: Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières. Si le contact est possible, porter les protections suivantes à moins que l'évaluation n'indique un degré supérieur de protection : lunettes de protection étanches contre les éclaboussures de produits chimiques.

# Protection de la peau Protection des mains

: Aucun matériau ni combinaison de matériaux de gants ne saurait résister indéfiniment à un produit chimique ou à une combinaison de produits chimiques. Le temps de claquage doit être supérieur à la durée d'utilisation finale du produit. Suivre les instructions et les informations d'utilisation, de stockage, de maintenance et de remplacement fournies par le fabricant de gants.

Remplacer les gants à intervalles réguliers et en cas de signes de détérioration du matériau de gants.

Toujours vérifier que les gants ne comportent pas de défaut et qu'ils sont

**Date d'édition** : 16.03.2018 **8/16** 

# RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

correctement conservés et utilisés.

Les dégâts physiques et chimiques et une maintenance inadaptée peuvent réduire les performances ou l'efficacité du gant.

Les crèmes protectrices peuvent contribuer à protéger les zones cutanées exposées. Cependant, il est recommandé de ne pas les appliquer après le début de l'exposition.

Porter des gants adaptés homologués EN 374.

Non recommandé, gants(temps avant transpercement) < 1 heure: néoprène, PE, Saranex

Recommandé, gants(temps avant transpercement) > 8 heures: 4H, Barricade, CPF 3, Responder, Trellchen HPS, Tychem 10000, caoutchouc butyle

À porter éventuellement, gants(temps avant transpercement) 4 - 8 heures: Teflon, alcool polyvinylique (PVA), PVC, Viton®, caoutchouc nitrile

Pour le bon choix de la matière des gants, avec comme critères: la résistance chimique et le temps de pénétration, demander conseil au fournisseur de gants.

L'utilisateur doit vérifier que les types de gants qu'il choisit de porter pour la manipulation de ce produit est le plus approprié et prend en compte les conditions d'utilisation particulières, conformément aux indications stipulées dans l'évaluation des risques de l'utilisateur.

#### **Protection corporelle**

: L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit. En cas de risque d'inflammation lié à l'électricité statique, porter des vêtements de protection antistatiques. Pour une protection maximale contre les décharges d'électricité statique, les vêtements doivent inclure une combinaison, des chaussures et des gants antistatiques. Pour plus d'informations sur les exigences et les méthodes d'essais des matières et des modèles, consulter la norme européenne EN 1149.

#### Autre protection cutanée

Des chaussures adéquates et toutes mesures de protection corporelle devraient être déterminées en fonction de l'opération effectuée et des risques impliqués, et devraient être approuvées par un spécialiste avant toute manipulation de ce produit.

#### **Protection respiratoire**

Les opérateurs chargés de la pulvérisation doivent porter un équipement respiratoire autonome même si une bonne ventilation existe. Opérations autres que la pulvérisation : dans les zones bien ventilées, les appareils de protection respiratoire à adduction d'air peuvent être remplacés par un masque à cartouches combinant un filtre à charbon de bois et un filtre à particules.

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

# RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect** 

**État physique** : Liquide. **Couleur** : Incolore.

Odeur : Caractéristique.
Seuil olfactif : Non applicable.
pH : Non applicable.
Point de fusion/point de : Non applicable.

congélation

: 77.1°C (170.8°F)

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition

**Date d'édition** : 16.03.2018 **9/16** 

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Point d'éclair

Taux d'évaporation Plus haute valeur connue: 4.94 (acétate d'éthyle) Movenne pondérée: 2.

71 comparé à acétate de butyle

Vase clos: 16°C

: 4.8 - Nothing%

Inflammabilité (solide, gaz) : Non applicable.

Durée de combustion : Non applicable. Vitesse de combustion Non applicable.

Limites supérieures/

inférieures d'inflammabilité ou

limites d'explosivité

Pression de vapeur : Plus haute valeur connue: 10.9 kPa (81.6 mm Hg) (à 20°C) (acétate d'éthyle).

Moyenne pondérée: 5.65 kPa (42.38 mm Hg) (à 20°C)

Densité de vapeur Plus haute valeur connue: 4.6 (Air = 1) (acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle).

Moyenne pondérée: 3.77 (Air = 1)

Densité relative 1.129 g/cm<sup>3</sup>

: Insoluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude. Solubilité(s)

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

: Non disponible.

Température d'autoinflammabilité

Température de

: 366.1°C (691°F)

décomposition

: Non disponible.

**Viscosité** inématique (40°C): >0.205 cm²/s (>20.5 mm²/s)

Propriétés explosives Non disponible. Propriétés comburantes : Non disponible.

#### 9.2 Autres informations

Aucune information additionnelle.

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique relative à la réactivité n'est disponible pour ce

10.2 Stabilité chimique

10.3 Possibilité de réactions dangereuses produit ou ses composants.

: Le produit est stable.

Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse ne se produit.

10.4 Conditions à éviter

: Éliminer toutes les sources possibles d'inflammation (étincelles ou flammes). Ne pas mettre sous pression, couper, souder, braser, perforer, meuler les conteneurs ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

10.5 Matières incompatibles

Tenir éloigné de : agents comburants, alcalins forts, acides forts, amines, alcools, eau. Des réactions exothermiques non maîtrisées apparaissent avec les amines et les alcools.

Dans les récipients fermés, l'augmentation de pression qui en résulte peut causer une déformation, un gonflement et, dans les cas extrêmes, une explosion du récipient.

10.6 Produits de décomposition dangereux : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

rempérature de décomposition (>200°C) peut libérer de faibles concentrations d'isocyanate.

Date d'édition : 16.03.2018 10/16

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

#### 11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Il n'existe aucune donnée disponible pour le mélange lui-même. Le mélange a été évalué selon la méthode traditionnelle de la réglementation du CLP (CE) N° 1272/2008 et est conformément classé pour ses propriétés toxicologiques. Voir Sections 2 et 3 pour plus de détails.

L'exposition aux vapeurs de solvant dégagées par le composant à des concentrations supérieures à la limite d'exposition professionnelle spécifiée peut avoir des effets secondaires pour la santé, provoquant par exemple une irritation des muqueuses et du système respiratoire et des effets secondaires sur les reins, le foie et le système nerveux central. Parmi les symptômes et signes figurent : maux de tête, vertiges, fatigue, faiblesse musculaire, somnolence et, dans les cas extrêmes, évanouissement. Les solvants peuvent produire certains des effets ci-dessus par absorption cutanée.

Les jets de liquide dans les yeux peuvent causer une irritation et des atteintes réversibles.

Le contact répété ou prolongé avec le mélange peut entraîner la déshydratation de la peau, provoquant une dermatite de contact non allergique et l'absorption à travers la peau. Ceci prend en compte, lorsqu'ils sont connus, les effets immédiats et retardés, ainsi que les effets chroniques des composants pour une exposition de courte durée ou prolongée par voie orale, respiratoire, cutanée et par contact oculaire.

D'après les propriétés des composants isocyanate et les données toxicologiques de mélanges similaires, ce mélange peut provoquer une sensibilisation et/ou une irritation aiguë du système respiratoire, entraînant état asthmatique, sifflement et congestion poitrinaire. Les personnes sensibilisées peuvent ultérieurement présenter des symptômes d'asthme en cas d'exposition à des concentrations atmosphériques très inférieures à la VLEP Une exposition répétée peut causer des séquelles permanentes au système respiratoire.

Le contact répété ou prolongé avec les irritants peut provoquer une dermatite.

Contient aromatic polyisocyanate, isocyanate de tosyle, 2,6-diisocyanate de toluylène. Peut produire une réaction allergique.

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
acétate d'éthyle acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	DL50 Orale DL50 Cutané	Rat Lapin	5620 mg/kg >5 g/kg	-
isocyanate de tosyle	DL50 Orale DL50 Orale	Rat Rat	8532 mg/kg 2234 mg/kg	-

#### Estimations de la toxicité aiguë

Voie	Valeur ETA
halation (poussières et brouillards)	32.35 mg/l

#### Irritation/Corrosion

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
isocyanate de tosyle	Yeux - Irritant moyen Peau - Faiblement irritant	Lapin Lapin	-	100 microliters 24 heures 500 microliters	-

## <u>Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique</u>

Nom du produit/composant	Catégorie	Voie d'exposition	Organes cibles
acétate d'éthyle isocyanate de tosyle	Catégorie 3 Catégorie 3	Non applicable.	Effets narcotiques Irritation des voies respiratoires
2,6-diisocyanate de toluylène	Catégorie 3	Non applicable.	Irritation des voies respiratoires

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non disponible.

#### **Danger par aspiration**

**Date d'édition** : 16.03.2018 **11/16** 

# **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

Non disponible.

#### Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque une sévère irritation des yeux.

**Inhalation** : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC). Peut provoquer

somnolence ou vertiges. Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme

ou des difficultés respiratoires par inhalation.

**Contact avec la peau** : Peut provoguer une allergie cutanée.

Ingestion : Peut causer une dépression du système nerveux central (SNC).

#### Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation larmoiement rougeur

Inhalation : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

respiration sifflante et difficultés respiratoires

asthme

nausées ou vomissements

migraine

somnolence/fatigue étourdissements/vertiges

évanouissement

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

irritation rougeur

**Ingestion** : Aucune donnée spécifique.

Effets chroniques potentiels pour la santé

**Généralités** : Une fois sensibilisé, une vive réaction allergique peut éventuellement se déclencher

lors d'une exposition ultérieure à de très faibles niveaux.

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### 12.1 Toxicité

Nom du produit/ composant	Résultat	Espèces	Exposition
2,6-diisocyanate de toluylène	Aiguë CL50 164.5 mg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures

**Conclusion/Résumé** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### 12.2 Persistance et dégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Nom du produit/ composant	Demi-vie aquatique	Photolyse	Biodégradabilité
2,6-diisocyanate de toluylène	-	-	Non facilement

#### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

**Date d'édition** : 16.03.2018 **12/16** 

# **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

Nom du produit/ composant	LogP <sub>ow</sub>	FBC	Potentiel
acétate d'éthyle acétate de 2-méthoxy- 1-méthyléthyle	0.68 1.2	30 -	faible faible
2,6-diisocyanate de toluylène	3.43	-	faible

#### 12.4 Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition

sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Mobilité : Non disponible.

#### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT : Non applicable.

vPvB : Non applicable.

**12.6 Autres effets néfastes** : Aucun effet important ou danger critique connu.

#### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Les informations de cette section contiennent des directives et des conseils généraux. Consulter la liste des Utilisations Identifiées de la section 1 pour toute information spécifique aux usages disponible dans le(s) scénario(s) d'exposition.

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne pas laisser pénétrer dans les égouts ni les cours d'eau. Le produit et le contenant doivent être éliminés comme déchets dangereux.

Catalogue Européen des

Déchets

: 08 01 11\* Déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou

d'autres substances dangereuses

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

**Transport avec les utilisateurs locaux** : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

Transport en conformité avec ADR/RID, IMDG/IMO et ICAO/IATA et les règlements nationaux.

#### Réglementation internationale du transport

**14.1 Numéro ONU** : 1263

14.2 Désignation officielle

: Peintures

de transport de l'ONU

14.3 Classe(s) de danger : 3

pour le transport



14.4 Groupe d'emballage

14.5 Dangers pour :

l'environnement

: Non.

**Date d'édition** : 16.03.2018 **13/16** 

# **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

**Autres informations** 

ADR / RID : Code de restriction en tunnel: (D/E)

Numéro d'identification du danger: 33 Dispositions particulières: 640D

IMDG : <u>Programmes d'urgence ("EmS")</u>

F-E, <u>S-E</u>

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol

: Non disponible.

et au recueil IBC

Code IMDG, Groupe de

séparation

: Non disponible.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlement UE (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Annexe XIV - Liste des substances soumises à autorisation

Substances extrêmement préoccupantes

Aucun des composants n'est répertorié.

Annexe XVII - : Non applicable.

Restrictions applicables à la fabrication, à la mise

sur le marché et à l'utilisation de certaines

substances et préparations dangereuses et de certains articles dangereux

**Autres Réglementations UE** 

Inventaire d'Europe : Indéterminé.

Substances chimiques : Non inscrit

sur liste noire

Émissions industrielles : R (prévention et réduction

: Référencé

(prévention et réduction intégrées de la pollution) -

Air

Émissions industrielles (prévention et réduction intégrées de la pollution) - : Non inscrit

Eau

•	Effets cancérogènes			Effets sur la fertilité
<b>2</b> ,6-diisocyanate de toluylène  √	Carc. 2, H351	-	-	-

#### Réglementations nationales

Date d'édition : 16.03.2018 14/16

# **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

Nom du produit/ composant	Nom de la liste	Nom sur la liste	Classification	Notes
,	' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' ' '	diisocyanate de toluylène	Carc. C2	-

Code de la Sécurité Sociale, Art. L 461-1 à L 461-7

: 2,6-diisocyanate de toluylène

RG 62

Surveillance médicale

: Arrêté du 11 Juillet 1977 fixant la liste des travaux nécessitant une surveillance médicale renforcée: non concerné

renforcée

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau I de la

**Convention sur les armes** chimiques

Liste des substances chimiques du tableau II de la Convention sur les armes chimiques

: Non inscrit

Liste des substances chimiques du tableau III de la Convention sur les armes

chimiques

: Non inscrit

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

: Non applicable.

### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Abréviations et acronymes

: ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à

l'emballage des substances et des mélanges

DNEL = Dose dérivée sans effet

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

PNEC = concentration prédite sans effet RRN = Numéro d'enregistrement REACH

#### Procédure employée pour déterminer la classification selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP/SGH]

Classification	Justification	
Flam. Liq. 2, H225	D'après les données d'essai	
Eye Irrit. 2, H319	Méthode de calcul	
Resp. Sens. 1, H334	Jugement expert	
Skin Sens. 1, H317	Méthode de calcul	
STOT SE 3, H336	Méthode de calcul	

Texte intégral des mentions H abrégées

Liquide et vapeurs très inflammables. H225 H226 Liquide et vapeurs inflammables. H315 Provogue une irritation cutanée.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H330 Mortel par inhalation.

H334 Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés

respiratoires par inhalation.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H336 Peut provoguer somnolence ou vertiges. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long H412

terme.

Date d'édition : 16.03.2018 15/16

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Texte intégral des classifications [CLP/SGH] Acute Tox. 2. H330 TOXICITÉ AIGUË (inhalation) - Catégorie 2 Aquatic Chronic 3, H412 TOXICITÉ À LONG TERME POUR LE MILIEU

AQUATIQUE - Catégorie 3

CANCÉROGÉNICITÉ - Catégorie 2 Carc. 2, H351 **EUH014** Réagit violemment au contact de l'eau. **EUH066** 

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou

gerçures de la peau.

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES/IRRITATION Eye Irrit. 2, H319

OCULAIRE - Catégorie 2

Flam. Liq. 2, H225 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 2 Flam. Liq. 3, H226 LIQUIDES INFLAMMABLES - Catégorie 3

Resp. Sens. 1, H334 SENSIBILISATION RESPIRATOIRE - Catégorie 1 Skin Irrit. 2, H315 CORROSION CUTANÉE/IRRITATION CUTANÉE -

Catégorie 2

Skin Sens. 1, H317 SENSIBILISATION CUTANÉE - Catégorie 1

**STOT SE 3. H335** TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Irritation des voies

respiratoires) - Catégorie 3

**STOT SE 3, H336** TOXICITÉ SPÉCIFIQUE POUR CERTAINS ORGANES

CIBLES - EXPOSITION UNIQUE (Effets narcotiques) -

Catégorie 3

**Date d'impression** Date d'édition/ Date de

révision

Date de la précédente

édition

Version : 2

Avis au lecteur

Les informations contenues sur cette fiche technique sont fournies de bonne foi et sont basées sur les tests de laboratoire et notre expérience pratique.

Les produits Jotun sont considérés comme des produits semi-finis et, en tant que tels, nos produits sont le plus souvent appliqué sans notre contrôle. Notre garantie est strictement limitée à la qualité du produit en luimême.

De légères modulations peuvent être apportées au produit de façon à répondre aux exigences locales. JOTUN se réserve le droit d'apporter des changements aux présentes données sans préavis.

: 16.03.2018

: 16.03.2018

: 17.12.2016

Les utilisateurs doivent toujours consulter Jotun pour tout conseil spécifique quant au mode d'utilisation général de ce produit, à leur besoins et aux pratiques spécifiques d'application.

Si il y a des divergences entre les différents langages dans lesquels ce document est traduit, la version en langue anglaise (United Kingdom) est contractuelle.

Date d'édition : 16.03.2018 16/16